

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 6 mars 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire  
Madame Johanne Therrien, conseillère  
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller  
Madame Sarah Bellavance, conseillère  
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller  
Madame Dominique Blanchette, conseillère  
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2023

**2. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS POUR LES ÉLUS**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

- 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de février 2023
- 3.2 Demande d'appui - Mois de l'autisme
- 3.3 Appui à la Fondation Kiméyan

**4. LÉGISLATION**

- 4.1 Adoption du règlement 091-2023 concernant l'usage de l'eau potable
- 4.2 Adoption définitive du règlement 101-2023 modifiant le règlement de zonage 003-2013
- 4.3 Avis de motion - Règlement 102-2023 modifiant le règlement de zonage 003-2013
- 4.4 Adoption du projet de règlement 102-2023 modifiant le règlement de zonage 003-2013
- 4.5 Avis de motion - Règlement 103-2023 relatif à la démolition d'immeuble
- 4.6 Adoption du projet de règlement 103-2023 relatif à la démolition d'immeubles

**5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE**

- 5.1 Demande au ministère des Transports du Québec concernant le lot 2 471 341

- 5.2 Dépôt d'une soumission pour les travaux de balayage des rues 2023
- 5.3 MTQ - Programme d'aide à la voirie locale - États financiers 2022

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de février 2023
- 6.2 Nomination des membres du comité consultatif en urbanisme
- 6.3 Dépôt du procès-verbal du CCU du 14 février 2023

**7. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-03-1328**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-1329**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS POUR LES ÉLUS**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 février 2023. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

Il est aussi mentionné que la municipalité a reçu du ministère de l'Environnement une confirmation de subvention de 43 906,30 \$ qui représente la redevance pour l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2022.

**2023-03-1330**

**DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2023**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de février 2023 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 14 pages et totalisant un montant de **149 564,05 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de février 2023 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **149 564,05 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 28 février 2023 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-1331**

**DEMANDE D'APPUI - MOIS DE L'AUTISME**

CONSIDÉRANT QUE le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984 ;

CONSIDÉRANT QU'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société ;

CONSIDÉRANT QU'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive ;

CONSIDÉRANT QU'un enfant sur 66 âgé entre 5 et 17 ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5 % dans la population québécoise ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil proclame le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu,

leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-1332**

**APPUI À LA FONDATION KIMÉYAN**

CONSIDÉRANT QUE le Ranch Kiméyan de Saint-Christophe d'Arthabaska organise un événement-bénéfice le 1er juin prochain pour sa Fondation Kiméyan qui vient en aide par l'équithérapie aux personnes ayant des limitations physiques ou psychologiques ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a à cœur la cause de la Fondation Kiméyan et qu'il souhaite appuyer son événement du 1er juin prochain ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'achat d'une table pour 10 personnes pour l'événement-bénéfice du 1er juin prochain au montant de **1 500 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-1333**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 091-2023 CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Réjean Arsenault avait donné l'avis de motion relatif au règlement 091-2023 à la séance ordinaire du 6 février 2023, ainsi que présenté et déposé ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement numéro 091-2023 concernant l'usage de l'eau potable, tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-1334**

**ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT 101-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement 101-2023 a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska le 16 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 101-2023 a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal le 16 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de consultation a été donné le 18 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement numéro 101-2023 a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal le 6 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public aux personnes habiles à voter a été donné le 10 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le règlement plus de 72 heures avant la présente séance et que ces derniers renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil adopte définitivement le règlement 101-2023 modifiant le règlement de zonage 003-2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 102-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Réjean Arsenault que le règlement 102-2023 modifiant le règlement de zonage 003-2013 sera adopté à une séance ultérieure.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier différentes dispositions du règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

**2023-03-1335**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 102-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement 102-2023 plus de 72 heures avant la présente séance et que ces derniers renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 102-2023 modifiant le règlement de zonage 003-2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 103-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

Le conseiller Bertrand Martineau donne un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 103-2023 relatif à la démolition d'immeubles sera adopté à une séance ultérieure.

M. Martineau dépose et présente le projet de règlement 103-2023.

**2023-03-1336**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 103-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement 103-2023 plus de 72 heures avant la présente séance et que ces derniers renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil adopte le projet de règlement 103-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-1337**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT LE LOT 2 471 341**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) le déplacement et l'élargissement de l'accès au lot 2 471 341 selon le plan soumis par Yves Drolet, arpenteur portant la minute 15 422 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil demande au MTQ qu'une analyse soit effectuée afin de prévoir les mesures nécessaires (éclairage, vitesse permise) en vue du développement éventuel du lot 2 471 341.

QU'en raison des récents accidents survenus sur la route 116 à la hauteur de la rue Lecours, qu'il soit analysé rapidement la nécessité de réduire la vitesse maximale à partir du rang Chicago et/ou l'implantation de feux de circulation.

QUE le conseil réitère au MTQ la priorité de sécuriser rapidement la route 116, entre le rang Chicago et l'Avenue Pie-X.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-1338**

**DÉPÔT D'UNE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE BALAYAGE DES RUES 2023**

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Les Entreprises Myrroy pour effectuer le balayage des rues au printemps 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat de balayage des rues aux Entreprises Myrroy au montant de **19 093,60 \$**, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-1339**

**MTQ - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - ÉTATS FINANCIERS 2022**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 105 201 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-1340**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE FÉVRIER 2023**

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des six permis du mois de février 2023 pour un montant total des travaux de **112 453,08 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-1341**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE les nominations des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) sont venues à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE la participation des membres citoyens est primordiale au sein du comité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil nomme les citoyens Michel Dumont, Liliane Fréchette et Louise Gosselin en tant que membres du CCU, et ce, jusqu'à la prochaine nomination des membres du CCU qui se fera au début de l'année 2024.

QUE le conseiller municipal Bertrand Martineau demeure président du comité et que le conseiller Réjean Arsenault demeure membre-élu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 14 FÉVRIER 2023**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le procès-verbal du CCU du 14 février 2023. Elle précise que la dérogation mineure qui était analysée lors de cette réunion a été reportée à une réunion ultérieure. Le conseil n'a donc aucune demande sur laquelle statuer à la présente séance.

**AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2023-03-1342**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Michel Larochelle,**  
**Maire**

---

**Me Katherine Beaudoin,**  
**Directrice générale &**  
**Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.